N° 2022/93

ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans l'Impasse du Dr Cathelin (desserte de retournement) en raison de travaux, et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1er : En raison des travaux réalisés par l'entreprise TPS domiciliée 6 rue de la Montagne de Maisse à Milly-la-Forêt (91490) consistant en la dépose des dalles Evergreen existantes, et la pose de modules Ecoraster , sur la desserte de retournement de l'Impasse du Dr Cathelin , le stationnement sera interdit à compter du lundi 7 novembre 2022 à 8h00 jusqu'au vendredi 02 décembre 2022 à 17h00.

Article 2 : Des places de stationnement seront neutralisées puis libérées au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

Article 3 : L'entreprise TPS est autorisée à installer des cabanes de chantier (2) sur des places de stationnement réquisitionnées pour l'occasion le temps des interventions.

Article 4 : Un arrêté sera affiché aux abords des zones de travaux.

Article 5 : Madame le Maire, Mesdames les Secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 31 octobre 2022

Daniel Corre
1er Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux et à la Voirie

MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE
91540

Mairie - 4 rue de la Mairie - 91540 Fontenay le Vicomte
Tél. : 01 64 57 04 10 – Fax : 01 64 57 11 03 – email : mairie.flv@wanadoo.fr
www.fontenaylevicomte.fr